

BULLETIN MUNICIPAL JUILLET 2025



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	2
PV DES CONSEILS.....	3
VIE LOCALE	27
VIE ASSOCIATIVE.....	28
VIE SCOLAIRE	30
INFOS MAIRIE.....	30
ÉTAT CIVIL.....	32
CALENDRIER des MANIFESTATIONS	32

LE MOT DU MAIRE

Je vais aujourd'hui vous parler du problème de la santé. Comme à peu près partout, le territoire de Bugey Sud peine à trouver des professionnels de santé, même s'il y a des zones encore plus en tension que la nôtre.

Aujourd'hui, les médecins, dentistes,... font de la surenchère auprès des collectivités, demandant des locaux, une aide à l'installation, au logement, places réservées en crèche, horaires adaptés,...

De vieux médecins ayant largement atteint l'âge, prennent une retraite bien méritée sans avoir trouvé de remplaçant.

La CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) de Bugey Sud vous aide déjà à obtenir un rendez-vous auprès d'un professionnel de santé, notamment pour les plus fragiles.

Elle va être mandatée par la CCBS (Communauté de Communes de Bugey Sud) avec participation des communes afin que notre territoire ne devienne pas un désert médical.

Si vous connaissez quelqu'un (un proche, un(e) voisin(e)) qui fait des études dans le domaine médical, n'hésitez pas à le faire savoir à votre mairie qui transmettra.

Et un grand merci à tous les soignants étrangers (médecins, infirmiers(ères), aides-soignant(e)s) qui viennent travailler en France ; sans eux, nous n'aurions plus d'hôpitaux !

Vous avez constaté que les choses avancent un peu sur le terrain. Après quelques difficultés administratives, nous avons enfin réussi à installer les toilettes publiques accessibles devant la gendarmerie et nous espérons pouvoir mettre en place l'ascenseur de la mairie à l'automne afin de faciliter l'accès de la salle du conseil / salle des mariages qui accueille, je vous le rappelle, la Maison France Services le lundi après-midi, les cours informatiques le mercredi matin, et bien sûr les mariages et réunions.

Nous regardons aussi si nous pouvons rafraîchir la salle des fêtes qui a atteint un état de vétusté avancé. Il est difficile de choisir entre plusieurs solutions techniques qui ont chacune leurs arguments.

Mais les journées, les semaines passent à une vitesse folle et le temps des vacances est là, chacun va se reposer un peu....

Le thermomètre fait le yoyo puisque début juin, nous sommes passés de 15° à 30° en quelques jours et début juillet, THEZILLIEU affichait zéro degré un matin ! Mais qu'il fasse chaud ou froid, vous avez un bulletin municipal bien fourni à lire puisqu'il comporte deux procès-verbaux de conseils municipaux. On m'a reproché ces PV qui tiennent beaucoup de place dans le bulletin, mais je sais bien que pour tous ceux encore éloignés du numérique, le bulletin municipal trimestriel reste le meilleur média pour se tenir informés de l'actualité de la commune.

Je vous souhaite un très bel été à tous et de bonnes vacances, profitez et prenez soin de vous.

Le Maire,

Yvette VALLIN

PV DES CONSEILS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025

La séance est ouverte à 20h sous la présidence de Yvette VALLIN, Maire.

Séance du 11 avril 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Yvette VALLIN, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 13

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. WITKOWSKI Yves ; M. MERINI Jean-Claude ; Mme DEMITRES Rolande ; Mme CHATILLON Tiphonie ; Mme MARIETTAZ Anne ; Mme LACHENAL Béatrice ; M. FAVRE Guy.

Absents excusés : Mme GIRERD Huguette (procuration donnée à MERINI Jean-Claude) ; M. PAILLÉ Florent (procuration donnée à CHATILLON Tiphonie) ; Mme BOUCHISSE Corinne (procuration donnée à LACHENAL Béatrice) ; M. SURGERE Clément (procuration donnée à DEMITRES Rolande).

Absents : M. MORNIEUX Christian ; M. DONIO Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme CHATILLON Tiphonie

Mme le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et précise que la séance est enregistrée.

Mme CHATILLON Tiphonie se propose pour être secrétaire de séance.

Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 mars 2025
- 2) Etat des devis signés par le Maire
- 3) Contrat de mutuelle prévoyance pour les employés
- 4) Remboursement des frais de déplacement bibliothèque municipale
- 5) Subventions aux associations
- 6) Convention piégeage des frelons asiatiques
- 7) Modification du tableau des emplois
- 8) Election du Président de séance pour le vote des Comptes Administratifs
- 9) Approbation des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs 2024
- 10) Affectation des résultats
- 11) Vote des taux d'imposition 2025
- 12) Approbation des Budgets Primitifs 2025
- 13) Vente chemin rural En Sauvy à l'entreprise Pesenti
- 14) Questions et informations diverses

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 7 MARS 2025

Mme le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations sur le dernier procès-verbal.

Mme le Maire demande donc d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 7 mars 2025.

Vote : 13 Pour – à la majorité

Afin de répondre à la question posée lors de la dernière séance, Mme Tiphonie CHATILLON indique que l'organisation de la fête de la musique est en cours.

2) ETAT DES DEVIS SIGNES PAR LE MAIRE

Mme le Maire énumère les différents devis qu'elle a signés depuis le dernier conseil.

NOM ENTREPRISE	OBJET	MONTANT TTC
NATURA SCOP	Enlèvement haie cimetière	2 300,00 €
CHUBB	Alarme type 4 Mairie	1 416,37 €
BTP MAT	Cabine sanitaire PMR (toilettes publiques)	7 740,00 €
SEDI	Impression bulletin avril 2025	675,18 €

3) CONTRAT DE MUTUELLE PREVOYANCE POUR LES EMPLOYES

Affaire n°11/2025

Mme le Maire rappelle que ce sujet a été vu lors de la dernière séance.

Elle indique que ce contrat prévoyance sert à combler le manque à gagner des agents en cas d'arrêt de longue durée c'est-à-dire entre le 4^e et le 12^e mois d'arrêt où ils perçoivent 50% du salaire et des primes.

Historiquement depuis 2006, leur cotisation était prise en charge par la mairie, à quelques euros près. Cette prise en charge jusqu'au plafond de 40 € représentait un budget annuel pour la mairie de près de 2 900 € pour six agents titulaires. A savoir qu'au début, cette assurance complétait leur salaire mais comblait aussi le manque à gagner sur leur future retraite, jusqu'au jour où les assureurs ont indiqué que ça leur coûtait trop cher et qu'ils ne traitaient plus la retraite dans le contrat de base, la partie retraite est devenue une option payante.

Depuis le 1^{er} mars 2025, suite au vote du budget de l'Etat, le salaire payé à un agent en arrêt n'est plus de 100% durant les 3 premiers mois, mais de 90%.

L'AMF : Association des Maires de France écrivait en juillet 2023 :

« Le protocole signé introduit de nouveaux droits en matière de prévoyance. Il garantit aux agents en situation de maladie ou d'invalidité le maintien de 90 % de leur rémunération nette. Cette couverture interviendra dans le cadre de contrats collectifs à adhésion obligatoire dont la cotisation sera partagée à parts égales entre la collectivité et l'agent. Un an après avoir conclu un accord de méthode, les employeurs territoriaux et les organisations syndicales se félicitent du processus de négociation ainsi mené dans un climat constructif.

La signature de ce jour est historique pour la Fonction publique territoriale : elle représente une avancée sociale majeure et constitue le résultat de la première négociation collective nationale aboutie sur le versant territorial, sans la présence de l'Etat. Les évolutions introduites auront vocation à être déclinées dans le cadre du dialogue social local, qui pourra les améliorer au bénéfice des agents, conformément au principe de libre administration des collectivités territoriales.

Les signataires de l'accord seront dorénavant particulièrement attentifs à ce que le Gouvernement se saisisse de sa transposition, qui implique des textes législatifs et réglementaires. Il en va de la pleine réussite d'une démarche de dialogue social au bénéfice d'un service public local protecteur de ses agents et attractif. »

Suite au remaniement du gouvernement à cette période, le décret n'a pas encore été voté mais ne devrait pas tarder à sortir.

L'accord collectif national du 11 juillet 2023 prévoit, a minima, le maintien de 90 % de la rémunération nette globale en cas d'arrêt maladie ou en cas d'invalidité de longue durée sur la totalité du traitement ainsi que les primes. Or, pour corriger une grille de salaires écrasée et à bout de souffle qui nécessiterait une refonte totale, des primes sont attribuées aux agents. Avec le GVT, Glissement Vieillesse Technicité, ces primes sont importantes pour les agents qui ont de nombreuses années de service.

Il faut savoir aussi que ces primes ne comptent pas pour la retraite, soit une chute importante de pouvoir d'achat lors du départ en retraite. L'adhésion au contrat prévoyance va devenir obligatoire et portera également sur les primes.

Donc, après avoir perdu la partie retraite, sauf à payer une option, les agents seront moins bien payés sur les 3 premiers mois d'arrêt puisqu'ils passeront à 90% au lieu de 100% et la cotisation prévoyance va augmenter mécaniquement en ajoutant les primes.

Il est proposé de continuer à prendre en charge leur cotisation en relevant le plafond à 100 € par agent et par mois pour tenir compte de l'assiette élargie aux primes. Il s'agit d'un plafond que personne n'atteint aujourd'hui. La prise en charge des nouvelles cotisations intégrant les primes pour les mêmes agents représenterait un budget annuel pour la mairie de 4 600 € environ soit 1 700 € de plus que la version précédente sans les primes.

L'obligation légale du décret à venir sera une participation minimale de l'employeur de 50% de la cotisation. Un plafond à 45 € respecterait la loi aujourd'hui mais devra être revu à chaque fois que le salaire de base augmentera.

Il faut être conscient que la fonction publique ne fait plus rêver aujourd'hui, notamment en raison de conditions peu attractives. Il n'est qu'à voir les difficultés à recruter.

Mme le Maire précise que les agents n'ont pas de 13^e mois. Il existe une prime en fin d'année qui leur a été attribuée pour la première fois fin 2021. Toutefois, ce n'est pas un 13^e mois. Elle représente entre 40 et 50 % de leur salaire.

Elle précise également que les agents n'ont pas de chèques vacances, pas de tickets restaurants, ni tout autre avantage.

Le point d'indice a été augmenté de 3,5% au 1^{er} juillet 2022 qui a été la plus forte augmentation depuis 37 ans.

La loi évolue et les cotisations augmentent. L'employeur est incité à nourrir un dialogue social local.

Il est proposé de continuer à aider les agents sur la prévoyance en prenant en charge la totalité de cette cotisation, pour un surcoût d'environ 0,2% du budget communal.

Mme Laetitia BOUVIER prend la parole en précisant qu'elle donne seulement son avis et que ses propos ne traduisent pas une forme de jalousie.

Elle explique qu'elle ne comprend pas que la Commune paie cette cotisation qui permettra à l'agent absent de garder son salaire alors qu'il faudra le remplacer, ce qui implique également un surcoût. Concernant les primes, elle indique que toute la fonction publique fonctionne avec les primes et que tout agent doit payer en plus pour les garantir. Elle précise également que le 13^{ème} mois, qui va bientôt disparaître, est calculé sans les primes.

Elle rappelle que tous les agents de la fonction publique sont soumis aux mêmes dispositions. Elle estime que 40€ de prise en charge de la cotisation prévoyance est bien suffisant car personne n'a eu autant auparavant.

De plus, passer le plafond à 100€ représente une augmentation de 250% et qu'un tel taux n'existe nulle part ailleurs.

Mme le Maire explique qu'il ne s'agit que d'un plafond et qu'aucun agent n'atteint ce montant à l'heure actuelle. Elle répète que cela représente une prise en charge supplémentaire de 1 700€ par an sur le budget communal actuel.

Mme Béatrice LACHENAL demande s'il est possible d'avoir le détail du montant des cotisations versées par les agents.

Mme le Maire répond qu'elle n'a pas le détail en tête mais que la cotisation la plus élevée est à 80€.

Mme Laetitia BOUVIER reprend qu'il faut expliquer à cet agent que plus le salaire est élevé et plus les cotisations le sont.

Elle précise qu'elle est favorable à une participation sur la complémentaire santé au lieu d'augmenter la prise en charge de la cotisation prévoyance. Cela permettrait aux agents de pouvoir mieux se soigner et que les enfants pourraient être également pris en compte dans le calcul de la participation communale.

Mme Tiphany CHATILLON explique que la mutuelle santé est souvent imposée par les employeurs du privé, et que, dans le cas d'un couple, le conjoint est déjà pris en compte dans la participation employeur obligatoire.

Mme Laetitia BOUVIER rappelle que les aides de l'Etat diminuent envers les Communes et ne comprend pas qu'on accepte cette prise en charge totale de leur cotisation. Elle estime que, même s'ils n'ont pas d'avantages tels que les tickets restaurants, les agents de la commune en ont d'autres tels que des horaires adaptés à leur demande, des jours de repos donnés, dès qu'ils ont un souci, on les arrange. Elle précise que les employés dans le privé n'ont pas tous ces avantages.

Mme le Maire répond que ce n'est pas parce que l'agent va mettre 20€ de sa poche pour cette cotisation prévoyance qu'il reviendra plus tôt en cas de longue maladie.

Elle explique que jusqu'à maintenant, l'agent perdait une partie des primes en cas d'arrêt maladie, ce qui l'incitait à reprendre au plus tôt. La prochaine loi impose que la prise en charge soit de 90% primes incluses, ce qui pourrait inciter certains agents à abuser de cette prestation. Elle indique avoir une bonne équipe d'agents qui ont envie de travailler. C'est le pourcentage de 90% du salaire net qui pourrait générer des « tire au flanc », pas les 20 et 30 € que l'agent paierait sur sa cotisation.

Mme Laetitia BOUVIER explique qu'elle préfère participer à la complémentaire santé plutôt que d'augmenter la participation de la mutuelle prévoyance.

Mme le Maire indique que la participation à la complémentaire santé sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2026.

Mme Laetitia BOUVIER ne comprend pas pourquoi ce sujet est abordé s'il n'est pas encore obligatoire.

Mme le Maire répond que le sujet est la participation pour la mutuelle prévoyance, obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2025 et non pas la complémentaire santé dont la participation sera obligatoire au 1^{er} janvier 2026.

Mme Béatrice LACHENAL propose de voter un taux à la place d'un plafond.

Mme le Maire répond que la loi impose de voter un plafond et non pas un taux. Elle précise que le plafond de 40€ correspondait à la prise en charge presque totale de la cotisation, à 1 ou 2 € près pour certains agents. Le fait d'avoir l'obligation de prendre en compte les primes ferait que la cotisation de certains agents doublerait presque.

Mme Laetitia BOUVIER explique qu'elle serait favorable de participer à hauteur de 40€ par agent pour la complémentaire santé plutôt que prendre en charge la totalité de la cotisation prévoyance qui inciterait les agents à rester chez eux en cas d'arrêt maladie.

Mme Tiphane CHATILLON explique que certains employeurs rémunèrent à 100% les six premiers mois en cas d'arrêt maladie, donc ce principe ne l'étonne pas.

Mme le Maire redit que la participation à la mutuelle santé sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2026, la mairie travaillera le sujet à l'automne.

Mme Rolande DEMITRES précise qu'il s'agira de contrats groupés et que les agents ne pourront pas garder leur propre mutuelle. Ils seront obligés de passer par la Commune.

Mme le Maire précise que dans le cas où la Commune ne prend pas de contrats groupés par le biais du Centre de Gestion de l'Ain, les agents pourront garder leur mutuelle si celle-ci est labellisée. Mais ce sujet sera revu en temps voulu.

Mme le Maire demande donc aux conseillers municipaux de se prononcer sur la participation à la mutuelle prévoyance pour les employés avec un plafond à 100€ par personne, par mois à compter du 1^{er} avril 2025.

Vote : 3 Contre (Laetitia BOUVIER, Béatrice LACHENAL, Corinne BOUCHISSE par procuration)

10 Pour – Accepté à la majorité

4) REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Affaire n°12/2025

Mme le Maire rappelle que la bibliothèque n'est plus gérée par une association mais est en régie directe avec la Commune.

A ce titre, la mairie doit fournir à la bibliothèque les moyens matériels nécessaires à la réalisation de la mission et également rembourser les frais aux bénévoles tels que les déplacements ou les repas lors des formations. Pour faire les échanges de documents, les bénévoles se rendent à BELLEY avec leur véhicule personnel et la Bibliothèque Départementale préconise d'utiliser le barème d'indemnités kilométriques des fonctionnaires ci-après pour les rembourser :

Type de véhicule	Jusqu'à 2 000 km
5 CV et moins	0,32 €
6 CV et 7 CV	0,41 €
8 CV et plus	0,45 €

La Commune remboursera donc les indemnités kilométriques à hauteur d'un véhicule pour chaque échange sur présentation d'une attestation de présence. Les frais de stationnement, péage, repas seront également remboursés sur justificatif, notamment pour les formations.

Mme Tiphane CHATILLON indique que les employés communaux sont réquisitionnés pour emmener les livres à la bibliothèque de Belley. Elle demande donc que cela ne soit plus le cas.

Mme Béatrice LACHENAL explique que les livres à transporter représentent un gros volume qui ne peut être fait avec un véhicule classique. Cela arrive deux fois dans l'année seulement. Elle indique qu'elle a fait deux formations, qu'elle n'a pas demandé à se faire rembourser et que c'est son choix.

Mme Tiphane CHATILLON précise qu'elle ne voit aucun inconvénient à ce que les bénévoles soient remboursés lorsqu'ils se déplacent pour les formations.

Mme le Maire précise qu'un seul véhicule sera pris en compte dans le remboursement du transport. Elle indique également qu'un échange est fait une fois par mois.

Mme Béatrice LACHENAL explique que ces échanges peuvent être faits par la navette de la bibliothèque départementale de ce fait, il n'y a pas besoin d'y aller tous les mois mais seulement deux fois par an.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux d'accepter le remboursement des frais de transport pour les bénévoles de la bibliothèque municipale selon le barème d'indemnité des fonctionnaires.

Vote : 13 Pour – à la majorité

5) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Affaire n°13/2025

Mme le Maire rappelle qu'il convient d'attribuer les subventions 2025 aux associations.

Il est proposé ce qui suit :

Subventions	2024	Demandé 2025	Proposé 2025	Voté 2025
ADAPEI Virieu le Grand	200 €	300 € en direct	300 € en direct	300 € médiation animale
Anciens Combattants	400 €	Initiative mairie	400 €	400 €
Brass at Home	700 €	2 000 €	700 €	700 €
Collège Valromey	280 €	480 €	480 €	480 €
Chasse	400 €	Pas de demande	Attribution d'un local	
Arène	10 000 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €
Chorus	500 €	Entre 500 € et 1 000 €	600 €	600 €
Marionnettes de la Tour	250 € +400 €	350 €	300 €	300 €
Virieu Animations	1 000 €			
USB (Boules)	Electricité +peinture		Electricité 427 € en 2024	Électricité
VRC (Rugby)	300 €	500 €	300 €	300 €
FCTV (foot)		1 000 €	200 €	200 €
ARCOVI	100 €	Doit être mise en sommeil		
Banque alimentaire	500 €		500 €	500 €
Restos du Cœur	500 €		500 €	500 €
AGATH	150 €	150 €	100 €	150 €
Ecole de Judo		1 500 €	200 €	200 €
Théart & Co			1 250 € projet harcèlement	1250 €
TOTAL	16 650 €		16 330 €	16 380 €

Mme Béatrice LACHENAL explique que Brass at Home organise un festival cette année et c'est pour cela que l'association demande la somme de 2000 €.

Mme Tiphonie CHATILLON répond que le festival ne se fera pas à Virieu le Grand. Elle explique que l'association ne prévoit pas de manifestation sur la commune donc il ne serait pas juste de les aider pour faire des manifestations sur d'autres communes.

Mme le Maire rappelle que Virieu Animation est en cours de dissolution.

Mme Tiphonie CHATILLON rappelle également que l'association est en sommeil depuis décembre 2024.

Mme Béatrice LACHENAL demande comment sera réparti le budget et le matériel de l'association.

Mme Tiphonie CHATILLON répond que tout sera vu lors de l'Assemblée Extraordinaire prévue le 22 avril à 18h.

Mme Béatrice LACHENAL demande pourquoi l'électricité est prise en charge pour les boules et pas pour les autres associations qui ont un local comme Chorus ou l'Harmonie.

Mme le Maire répond que cela est historique depuis de nombreuses années avec les associations. Elle précise que l'électricité au stade est prise en charge par la Commune, ce qui représente 2 300 € de budget pour 2024.

Mme Béatrice LACHENAL demande pourquoi le montant de la subvention à AGATH n'est pas maintenu.

Il est répondu qu'aucune manifestation n'est faite sur la Commune par cette association.

Mme le Maire indique qu'un café gourmand a été organisé cet hiver à la gare de Virieu le Grand.

Mme Rolande DEMITRES confirme que l'association a organisé une pièce de théâtre sur Tenay.

Il est demandé à ce que l'association communique plus sur ses manifestations et de garder le montant de la subvention à 150 €.

Mme le Maire explique que l'école de judo a demandé 1 500 € pour payer la formation d'un moniteur.
Il est répondu que les fédérations financent ces formations.

Mme le Maire explique que l'association Théart & Co travaille avec l'école des Pelands sur le sujet du harcèlement. Cette prestation coûte 2 500 € dont la moitié est payé par Virieu Animations.

Mme Tiphane CHATILLON précise que la participation de Virieu Animations fait partie d'un « bonus liquidatoire » puisque le matériel reviendra à la Commune mais tout sera expliqué lors de l'Assemblée Extraordinaire de l'association. Mme Laetitia BOUVIER explique que ce projet est une pièce de théâtre réalisée avec les élèves de l'école sur des thématiques auxquelles ils ont été confrontés dans la cour de l'école. Elle sera jouée après la classe, à la salle des fêtes le 24 juin.

Elle précise que ce projet a le soutien du collège du Valromey. Dans ce cadre, il est prévu que l'école de Virieu le Grand fasse une représentation au collège du Valromey le 8 novembre, jour du harcèlement.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'attribution des subventions 2025 aux associations.

Vote : 2 Absentions (Tiphane CHATILLON, Florent PAILLE par procuration)

11 Pour – Approuvé à la majorité

6) CONVENTION PIEGEAGE DES FRELONS ASIATIQUES

Affaire n°14/2025

Mme le Maire rappelle que le frelon asiatique est apparu en France en 2004 et dans l'Ain en 2015. C'est une espèce dangereuse notamment pour les abeilles, mais aussi pour l'homme.

Le nombre de nids ne cesse d'augmenter :

Année	Nombre de nids signalés	Nombre de nids détruits
2022	926	457
2024	1943	1609

GDS01, le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain organise la lutte contre le frelon asiatique et notamment le piégeage massif au printemps.

Cet organisme propose de signer une convention. Les employés techniques devront installer les pièges, les approvisionner en appât, et feront les comptages au printemps. M. Benjamin BRUNET sera le référent auprès de cet organisme.

Mme le Maire précise que 24 pièges ont été achetés en 2024 et que quelques ont été détruits.

La commune de VIRIEU LE GRAND se verra dotés de 13 pièges gratuits cette année grâce à cette convention.

Mme Béatrice LACHENAL demande si les pièges ont fonctionné en 2024.

M. Yves WITKOWSKI répond que quelques frelons asiatiques ont été piégés.

Mme Béatrice LACHENAL demande si la Commune continue à prendre en charge la destruction des nids.

Mme le Maire répond qu'au début, la Région prenait en charge la destruction mais qu'avec la recrudescence des nids, la relève a été donnée aux Communes. Elle confirme que les particuliers ne paient pas ces prestations qui sont bien à charge des communes.

Mme Béatrice LACHENAL demande si les nouveaux pièges ont été récupérés.

Mme le Maire répond par l'affirmative.

Mme le Maire demande donc aux conseillers d'accepter la convention avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

Vote : 13 Pour – à la majorité

Mme Béatrice LACHENAL suggère de refaire une publication sur le prochain bulletin municipal sur la procédure à faire en cas de nids détectés.

7) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Affaire n°15/2025

Mme le Maire explique que le poste à l'accueil a été créé à 28h par semaine. Depuis plusieurs années, l'ouverture au public s'effectue sur 4 demi-journées par semaine à hauteur de 10h30. La secrétaire en poste effectue actuellement 12h par semaine.

Il est proposé de ramener le poste initialement prévu pour 28h à 12h par semaine et d'établir un contrat de stagiaire pour la secrétaire en vue de sa titularisation puisqu'on ne peut renouveler indéfiniment un poste d'accroissement temporaire d'activités.

Mme Tiphane CHATILLON demande si l'agent en poste est d'accord avec cette proposition.

Mme le Maire répond qu'elle est très contente d'être titularisée.

Mme Tiphane CHATILLON aborde plutôt le fait de passer de 28h à 12h.

Mme le Maire explique qu'elle est déjà à 12h sur un poste de contractuel mais que le poste de titulaire est à 28, il convient donc de le modifier.

Mme Béatrice LACHENAL demande si 12h suffisent à l'agent puisque son poste était à 15h au début. Elle suggère de rajouter un peu de temps afin de pouvoir travailler un peu plus hors ouverture au public.

Mme le Maire répond qu'a priori ce nombre d'heures lui suffit, d'autant plus que le service ADS a indiqué à plusieurs reprises que les demandes d'urbanisme ont tendance à diminuer.

Mme Tiphane CHATILLON explique qu'elle a de très bons retours de l'agent à l'accueil et qu'elle répond très bien aux habitants sur l'urbanisme.

Mme le Maire demande donc aux conseillers de passer le poste permanent de l'accueil à 12h.

Vote : 13 Pour – à la majorité

Avant de passer aux points suivants qui concerne les budgets, Mme le Maire rappelle le montant des indemnités des élus comme elle doit le faire chaque année.

	Taux maxi	Taux retenu	Indemnité brute mensuelle
Maire	51.6%	40%	1 644,21 €
Adjoint	19.8%	16.5%	678,24 €

% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

8) ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Mme le Maire explique que, conformément à l'article 2121-14 du CGCT, il convient d'élire un Président de séance pour le vote des Comptes Administratifs. Il est proposé comme Présidente de séance la 1^{ère} adjointe Laetitia BOUVIER.

Vote : 13 Pour – à la majorité

9) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Avant de commencer, Mme le Maire distribue les supports papier envoyés aux conseillers avec la convocation pour leur permettre de suivre.

Mme le Maire rappelle que les budgets se séparent en deux, le fonctionnement pour les dépenses courantes, et l'investissement pour les gros travaux et achats qui durent dans le temps.

Elle précise que des opérations d'ordre sont intégrées mais que celles-ci correspondent à des opérations financières internes et qu'il ne s'agit pas d'opérations réelles.

Mme le Maire précise également que la Commune compte deux budgets, un Général et un budget annexe pour la Maison de la Presse.

Elle rappelle que les comptes de gestion correspondent aux comptes tenus par le Centre des Finances Publiques et les comptes administratifs par la commune. Les deux documents doivent être identiques, ce qui est le cas.

Elle précise qu'à partir de 2025, il n'y aura plus qu'un seul compte qui réunira ces deux documents appelé Compte Financier Unique.

Mme le Maire présente donc les différents documents budgétaires.

COMPTES DE GESTION 2024 :

Affaire n°16-17/2025

- Budget « Maison de la Presse » :

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 79 682,37 €.

- Budget Général :

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 582 851,48 € et un déficit d'investissement de 162 311,98 €.

Vote : 13 Pour – à la majorité

COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 :

Affaire n°18-19/2025

Mme le Maire indique que les comptes de gestion 2024 pour les 2 budgets font apparaître des chiffres concordants avec les comptes administratifs 2024 de la commune.

Mme le Maire quitte la salle pour le vote.

Mme Laetitia BOUVIER demande aux conseillers de se prononcer sur les 2 comptes administratifs.

Vote : 12 Pour – à la majorité

10) AFFECTATION DES RESULTATS

Affaire n°20-21/2025

Compte-tenu des résultats de clôture des comptes administratifs 2024 et des restes à réaliser 2024 en investissement, Mme le Maire propose d'affecter comme suit, les excédents de fonctionnement aux budgets 2025 :

- Budget « Maison de la Presse » :

79 682,37 € en recettes de fonctionnement

- Budget « Général » :

Investissement :

- 236 512,95 € en dépenses d'investissement

+ 74 200,97 € de besoin de financement (restes à réaliser)

→ il reste donc – 162 311,98 € en dépenses d'investissement à affecter en investissement

Fonctionnement :

144 659,49 € en recettes de fonctionnement

438 191,99 € d'excédent reporté de 2023

→ Soit un excédent total de 582 851,48 €.

Il convient donc d'affecter les montants suivants :

- 162 311,98 € en recette d'investissement (pour combler le déficit)
- 420 539,50 € en recette de fonctionnement (total excédent moins le déficit)

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur les propositions d'affectations des résultats.

Vote : 13 Pour – à la majorité

11) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Affaire n°22/2025

Mme le Maire rappelle qu'il convient de voter le taux des taxes pour cette année 2025.

Elle précise que la taxe d'habitation n'est plus payée depuis 2023 sur la résidence principale.

Un taux d'imposition pour les résidences secondaires (THRS) et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (locatif) a été voté précédemment.

Il existe aussi une possibilité de mettre en place une taxe sur les logements vacants, en particulier dans les zones tendues. La commune n'est pas en zone tendue et comme il reste peu de logements vacants, il n'est pas utile de créer cette taxe.

Mme le Maire propose de conserver les mêmes taux que l'année dernière.

Taux de taxe foncière (bâti)	25.23 %
Taux de taxe foncière (non bâti)	35.38 %
Taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS)	11.94 %

Mme le Maire demande aux conseillers de valider les taux des impôts pour 2025.

Vote : 13 Pour – à la majorité

12) APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

Affaire n°23-24/2025

Mme le Maire présente en détail les différents budgets 2025.

- Budget « Maison de la Presse » :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 90 092,37 € et en investissement à 40 000,00 €.

Mme Béatrice LACHENAL demande si le gérant n'a pas de demandes pour des travaux.

Mme le Maire répond que des travaux pour la création d'une douche avait été envisagés mais que ce point serait à revoir avec le gérant.

- Budget « Général » :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 1 278 560,50 € et en investissement à 680 112,98 €.

Mme Béatrice LACHENAL demande s'il est possible de prévoir plus pour la bibliothèque.

Mme le Maire explique que les dépenses pour la bibliothèque sont réparties sur trois comptes différents ce qui fait que leur budget est plus élevé que le minimum imposé par la Bibliothèque Département dans le cadre de la convention.

Mme le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur les deux propositions de budgets primitifs 2025.

Vote pour le BP 2025 de la Maison de la Presse : 13 Pour – à la majorité

Vote pour le BP 2025 du Budget Général : 13 Pour – à la majorité

13) VENTE CHEMIN RURAL EN SAUVY A L'ENTREPRISE PESENTI

Affaire n°25/2025

Mme le Maire explique que l'entreprise Bruno PESENTI située dans la zone En Sauvy, avait proposé d'échanger des parcelles pour déplacer le chemin rural le long de la RD pour pouvoir ensuite clôturer son terrain.

Ce chemin n'étant plus utilisé depuis plusieurs années, il est proposé de lui vendre ladite portion de terrain sans refaire un chemin peu usité le long de la RD.

Toutefois, la procédure à adopter dans ce cas est la suivante. Il convient de faire borner et numéroté cette portion de chemin, l'extraire du domaine public et réaliser une enquête publique de 15 jours avant de pouvoir la vendre.

Sur le plan, la superficie est estimée entre 700 et 800 m².

Après réflexion, il est proposé de vendre la parcelle à l'entreprise PESENTI au même prix que celles vendues par la Communauté de Communes Bugey Sud, soit 3,50 € le m², auquel s'ajouteront les frais du géomètre et du commissaire enquêteur. Les frais de notaire seront également à la charge de l'acquéreur.

L'entreprise PESENTI est favorable à cette proposition.

Mme le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur la vente de cette portion de chemin rural et de valider la procédure qui en découle. Il est précisé que le montant de la vente comprendra un prix de 3,50€/m², la prise en charge des frais de géomètre, de notaire et de l'enquête publique.

Vote : 13 Pour – à la majorité

14) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Toilettes publiques

Mme le Maire explique que la cabine sanitaire PMR a été commandée. Elle devrait être livrée mi-juin au plus tard. Suite au passage de l'Architecte des Bâtiments de France, un bardage bois vertical disjoint devra être posé par-dessus. Les murs de la gendarmerie vont être rehaussés, ce qui minimisera les travaux de bardage.

➤ Ascenseur mairie

Mme le Maire explique qu'un dossier d'urbanisme et un dossier d'AT, Autorisation de Travaux, ont été déposés. L'Architecte des Bâtiments de France a profité de sa visite sur le site des toilettes publiques pour prendre connaissance de ce dossier. Elle aurait préféré que l'ascenseur soit mis à l'arrière du bâtiment et que ce soit une cabine pleine plutôt que des parois transparentes.

Mme le Maire a expliqué que ce n'est pas possible à cause de l'accès au sous-sol de la mairie et la présence de l'escalier, et qu'une cabine pleine aurait créer un blockhaus lourd en façade du bâtiment.

Après explications, l'architecte des bâtiments de France a conseillé de prendre contact avec le CAUE, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement afin de reprendre les documents à fournir pour la demande d'urbanisme qui est incomplète.

Toutefois, les statuts du CAUE ne permettent pas de faire des plans d'architecte à l'échelle pour améliorer le dossier. Le CAUE propose plutôt de reprendre entièrement le projet et ne peut garantir que l'ascenseur prévu soit adapté au projet qui sera proposé.

N'étant pas en co-visibilité d'un monument historique, l'ABF remet un avis simple que le Maire suit ou non. De ce fait, des documents complémentaires vont être fournis pour le dossier et même si l'avis de l'ABF est négatif, celui-ci ne sera pas suivi.

Côté dossier d'AT, le SDIS a demandé une notice complémentaire indiquant que le bâtiment de la mairie est en cours de mise aux normes sécurité avec l'installation d'une alarme, de blocs secours et des plans d'évacuation et d'intervention. Mme le Maire rappelle que ces devis ont été signés récemment car le bâtiment n'était pas conforme.

La DDT a demandé également des compléments d'informations sur l'accessibilité du bâtiment et demande à ce que le projet d'ADAP'T réalisé en 2015 soit pris en compte. Pour se faire, il faudra prévoir, en plus de l'ascenseur, des poignées de porte, des nez de marche d'escalier, des rampes et des toilettes PMR.

Il sera également créé une place de stationnement pour PMR dans la cour de la mairie.

➤ Covoiturage

Mme le Maire explique que la Communauté de Communes Bugey Sud a mis en place une incitation financière pour le covoiturage domicile – travail sur la plateforme Blablacar Daily. Il y a eu 300 inscrits dès le début de l'année pour atteindre 506 fin mars.

➤ **Jeux d'enfants**

Mme le Maire rappelle que ce sujet a été vu au précédent conseil municipal.

Concernant l'école, un mail a été envoyé à l'entreprise PLAYGONES le 10 mars lui demandant de faire jouer sa décennale. Aucune réponse à ce jour.

Au clos Montfalcon, le jeu le plus abîmé a été enlevé puisqu'il n'était plus aux normes. Le sol du jeu de cordes a été refait en remplaçant le sol souple abîmé par des copeaux de bois.

Il est donc à nouveau ouvert au public.

➤ **Vente algécos**

Mme le Maire explique que les algécos devaient être achetés par une entreprise mais cette opération n'a pu aboutir. Une annonce sera mise pour trouver un nouvel acquéreur ce qui permettra de faire de la place sur le parking de l'école.

➤ **Bâtiment ADAPEI**

Mme Béatrice LACHENAL demande où en est le dossier du bâtiment de l'ADAPEI.

Mme le Maire répond qu'elle attend le retour de M. Kevin RAMSEIER qui a jusqu'au 6 mai pour donner sa réponse.

➤ **Restaurant**

Mme Béatrice LACHENAL demande où en sont les travaux du restaurant.

Mme le Maire répond que le couloir a été refait car il était en mauvais état. Le cuisiniste installera la cuisine les 29 et 30 avril. Le nettoyage de la cuisine sera donc fait avant l'installation de la cuisine et une date sera revue après afin de faire tout le nettoyage, y compris la cuisine.

Une annonce sera mise une fois les travaux terminés.

Mme le Maire précise qu'une fuite d'eau a été trouvée sur le circuit de chauffage en sous-sol. Il convient donc de faire des travaux de plomberie pour refaire une partie de la tuyauterie. Un devis est en attente.

Mme Béatrice LACHENAL indique que M. GUILLEN prévoit de vendre son logement et demande à ce que la cour soit nettoyée.

Mme le Maire confirme avoir reçu le mail de M. GUILLEN et a contacté le locataire pour qu'il fasse le nécessaire.

Mme Béatrice LACHENAL demande quelle clientèle est concernée par le panneau de stationnement mis devant le restaurant.

Mme le Maire explique que ces places sont réservées à la clientèle de la Maison de la Presse et du restaurant lorsqu'il sera ouvert.

➤ **Barnums**

Mme Rolande DEMITRES demande si le barnum a été demandé à la Région.

Mme le Maire explique que la Région finance un barnum par commune de moins de 2000 habitants. La demande a donc été faite le 10 avril, dès l'ouverture de l'offre. Elle précise qu'il n'est pas garanti qu'un barnum soit attribué à toutes les communes en ayant fait la demande.

➤ **Petit abri en montant à Clairefontaine**

Mme Tiphonie CHATILLON signale qu'un petit abri en bois a vu le jour alors que la zone ne le permet pas.

Mme le Maire répond qu'elle a été alertée. Elle explique qu'elle a rencontré le nouveau propriétaire qui lui a indiqué que trois cabanons étaient déjà installés lorsqu'il a acheté la parcelle. Il en a détruit un et en a installé un autre en remplacement.

Mme le Maire lui a suggéré de se présenter lors de l'enquête publique du PLU afin de faire une demande de modification de zonage en N-jardin, pour qu'il puisse installer un cabanon en toute légalité.

➤ **Bruit**

Mme Tiphonie CHATILLON interpelle l'Assemblée sur le message Illiwap qui a été mis concernant le repos dominical. Elle précise qu'il n'y a pas que le dimanche qu'il faut respecter les horaires de bruit.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 22h55.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2025

La séance est ouverte à 20h sous la présidence de Yvette VALLIN, Maire.

Séance du 27 juin 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Yvette VALLIN, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Présents : Mme VALLIN Yvette ; M. WITKOWSKI Yves ; Mme GIRERD Huguette ; M. MORNIEUX Christian ; Mme DEMITRES Rolande ; M. DONIO Frédéric ; Mme BOUCHISSE Corinne ; Mme CHATILLON Tiphanie ; Mme MARIETTAZ Anne ; Mme LACHENAL Béatrice ; M. FAVRE Guy.

Absents excusés : Mme BOUVIER Laetitia (procuration donnée à VALLIN Yvette) ; M. MERINI Jean-Claude (procuration donnée à GIRERD Huguette) ; M. PAILLÉ Florent (procuration donnée à CHATILLON Tiphanie).

Absents : M. SURGERE Clément.

Secrétaire de séance : Mme CHATILLON Tiphanie

Mme le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et précise que la séance est enregistrée.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si M. Clément SURGERE compte assister à une réunion du conseil car il n'a jamais participé à une séance depuis qu'il est en poste.

Mme le Maire répond qu'il travaille et que les réunions ne coïncident pas avec ses horaires ; la participation au conseil n'est pas obligatoire.

Mme Corinne BOUCHISSE précise qu'il savait qu'il devrait être présent aux séances quand il a accepté la place. Peut-être qu'une autre personne souhaiterait le remplacer.

Mme le Maire répond qu'elle le réinterrogera.

Mme CHATILLON Tiphanie se propose pour être secrétaire de séance.

Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 15) Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2025
- 16) Etat des devis signés par le Maire
- 17) Admissions en non-valeur
- 18) Modification du tableau des emplois
- 19) Revente bâtiment ADAPEI
- 20) Recomposition du Conseil Communautaire mandat 2026-2032
- 21) Modification du plan de financement projet de reconstruction des terrains de tennis
- 22) Conventions pour l'organisation « Opéra sous les étoiles » 2025
- 23) Droit de place – Occupation domaine public course caisse à savon
- 24) Gestion du matériel donné par Virieu Animations
- 25) Marché hebdomadaire
- 26) Questions et informations diverses

15) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 AVRIL 2025

Mme le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations sur le dernier procès-verbal.

N'ayant aucune remarque, Mme le Maire prend la parole concernant le point sur la prévoyance pour les agents. Il a été dit, comme mentionné dans le procès-verbal, que les employés n'avaient pas de tickets restaurants mais qu'ils avaient d'autres avantages comme « des horaires adaptés à leur demande, des jours de repos donnés et dès qu'ils ont un souci on les arrange ». Mme le Maire tient à repréciser certains points.

Elle explique que le secrétaire général a demandé à conserver toute l'année les horaires d'été puisque c'est un rythme qui convient mieux à sa santé. Avant d'accepter sa demande, elle a vérifié que cet aménagement ne gênait ni le service, ni les autres secrétaires.

Elle précise qu'elle ne leur a jamais donné aucun jour de repos ou autre gratuitement. Il s'agit de leurs jours de congés payés ou d'éventuelles heures supplémentaires accumulés sur les mandats précédents.

Mme le Maire demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2025.

Vote : 14 Pour – Approuvé à l'unanimité des présents

16) ETAT DES DEVIS SIGNES PAR LE MAIRE

Mme le Maire énumère les différents devis qu'elle a signés depuis le dernier conseil.

NOM ENTREPRISE	OBJET	MONTANT TTC
FRED'ELEC	Blocs secours mairie	2 823,02 €
GSM	Bornage cascade et dépôt route de Genève	4 551,60 €
JOSEPH	Centrale de désinfection restaurant	1 214,08 €
WITKOWSKI	Peinture portes restaurant et pose miroir, barres de relevage, dévidoirs,....	730,00 €
WITKOWSKI	Remplacement volet roulant bar et pose PVC couloir	593,92 €
TECHHYDROENERGY	Plomberie restaurant	7 922,40 €
TRANSARC	Transport enfants pour Croix du Pin	160,00 €
TEE-SHIRTS EXPRESS	12 tee-shirts Opéra sous les étoiles pour les bénévoles	196,26 €
BUROLIA	Banque d'accueil restaurant	828,43 €
LAFARGE	Toupie béton pour dalle local Montfalcon	1 331,08 €

Mme Corinne BOUCHISSE demande où en sont les travaux du restaurant. Elle trouve que beaucoup de frais ont déjà été mis pour ce bâtiment.

Mme le Maire répond à l'affirmative mais explique que des travaux devaient être réalisés pour pouvoir ouvrir le restaurant.

Mme Corine BOUCHISSE explique que le restaurateur aura également possibilité d'acheter lui-même ses petites fournitures telles que les miroirs puisqu'il signera un bail commercial. Elle indique que la somme mise dans ce genre de travaux aurait pu servir ailleurs notamment pour les jeux d'enfants.

Mme Anne MARIETTAZ répond que ces travaux donnent de la valeur au bâtiment donc que ce n'est pas perdu.

Mme Corinne BOUCHISSE explique que le remboursement de ces travaux va s'étaler sur de nombreuses années. De plus, elle rappelle que la Commune a déjà eu l'expérience de locataires qui partent avec le matériel ou ne paient pas les loyers.

Elle précise également que le mobilier acheté par la Commune ne sera peut-être pas au goût du futur gérant.

Mme le Maire répond que ce qui a été choisi plaira et qu'il ne manque plus que les tables et les chaises dans la salle de restaurant.

Elle explique que des personnes intéressées pour la gérance du restaurant sont venues visiter et ont envoyé un projet dans lequel elles se chargeraient de l'achat du petit matériel tel que les couverts, assiettes, batteurs ou friteuse.

Mme Corinne BOUCHISSE trouve que le coût du nettoyage des locaux est très élevé.

Mme le Maire répond qu'au contraire, vu l'état de saleté des différentes pièces du restaurant, le devis reçu par le prestataire et le travail réalisé étaient peu chers.

17) ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Affaire n°26/2025

Mme le Maire explique que la trésorerie demande de passer en non-valeur des créances éteintes par effacement de la dette, par une commission de surendettement, pour un montant de 1 725,20 € et des créances irrécouvrables pour un montant de 0,03 € d'une part et 0,57 € d'autre part.

La trésorerie précise que le refus de vote des non-valeurs entraîne une insincérité budgétaire car il ne permettrait pas de rendre le résultat budgétaire cumulé conforme à la réalité financière de la collectivité. Le résultat budgétaire cumulé actuel comprend des sommes qui ne pourront pas être encaissées. L'admission en non-valeur permet de corriger cette distorsion en rendant plus sincère le résultat budgétaire cumulé de fin d'exercice.

Mme le Maire demande donc aux conseillers municipaux de valider les admissions en non-valeur pour les sommes de 1 725,20€, 0,03€ et 0,57€.

Vote : 14 Pour – Approuvé à l'unanimité des présents

18) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Affaire n°27/2025

Mme le Maire explique que le poste de cantine et ménage à l'école a été ajusté à hauteur de 28,5 h par semaine en lissant sur l'année. L'agent sera titularisé à la rentrée. En plus de l'école, le ménage est fait à la mairie et dans les parties communes de La Résidence. Le local de la bibliothèque a été rajouté aux heures actuelles ainsi que la salle des fêtes une ou deux fois par an.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux d'accepter la modification du tableau des emplois en créant un poste d'agent d'entretien des locaux pour la cantine et le ménage à 28,5 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2025.

Vote : 14 Pour – Approuvé à l'unanimité des présents

19) REVENTE BÂTIMENT ADAPEI

Affaire n°28/2025

Mme le Maire explique qu'après avoir purgé le droit de propriété de l'ADAPEI qui n'a pas souhaité racheter le bâtiment de la Combe, la vente a été proposée à l'acheteur évincé, M. Kevin RAMSEIER qui a fait part de son intention de racheter en SCI.

Le compromis qu'il avait signé initialement prévoyait cette faculté de substitution auprès de tout autre personne physique ou morale et qu'il serait risqué de s'y opposer. En fin de compte, M. RAMSEIER a demandé d'établir le nouveau compromis au nom de l'association La Brosse.

Mme Tiphane CHATILLON demande s'il peut modifier le nom de l'acheteur.

Mme le Maire répond par l'affirmative, d'après le notaire en charge du dossier.

M. Christian MORNIEUX demande ce que l'association a prévu de faire du bâtiment.

Mme le Maire demande à M. Kevin RAMSEIER, présent dans le public, s'il veut bien prendre la parole afin de répondre à la question.

M. Kevin RAMSEIER prend donc la parole et répond que l'association souhaite s'en servir d'entrepôt pour la construction et stockage de décors.

M. Christian MORNIEUX demande s'ils prévoient d'accueillir du public.

M. Kevin RAMSEIER répond négativement.

Mme le Maire reprend la parole en indiquant que cette clause sera rajoutée dans la vente.

Mme Béatrice LACHENAL demande s'il y a eu d'autres offres.

Mme le Maire répond qu'il ne peut pas y avoir d'autres propositions puisqu'on reste dans le cadre de la purge de droit de propriété.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la revente du bâtiment ADAPEI à l'association La Brosse.

Vote : 3 Absentions (Christian MORNIEUX, Tiphane CHATILLON, Florent PAILLE par procuration)

11 Pour – Approuvé à la majorité

20) RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MANDAT 2026-2032

Affaire n°29/2025

Mme le Maire explique que, conformément à l'article L.5211-6-1-VII du CGCT, les communes disposent jusqu'au 31 août 2025 pour fixer la composition du conseil de la communauté de communes qui sera en vigueur à compter du renouvellement général des conseils municipaux de mars prochain.

Le nombre de sièges de conseillers communautaires et la répartition entre les communes membres peuvent être fixés :

- selon l'application d'un accord local.
- à défaut d'accord local, selon les règles de droit commun.

L'approbation d'un accord local est soumise aux règles de majorité qualifiée.

Un accord local permet de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne et des sièges de droit attribués.

La répartition des sièges doit respecter les conditions cumulatives suivantes :

- Répartition en fonction de la population municipale de chaque commune.
- Chaque commune devra disposer d'au moins un siège.
- Aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges.
- La part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres.

Pour conclure un accord local, les communes membres doivent approuver une composition du conseil communautaire respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes.

De telles délibérations devront être **adoptées par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse.**

Cette majorité doit nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté, ce qui est le cas avec Belley.

Seules les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres seront prises en compte pour constater l'adoption de l'accord local à la majorité qualifiée.

L'absence de délibération ne vaut pas approbation tacite

Au plus tard au 31 octobre 2025, Madame la préfète fixera par arrêté la composition du conseil communautaire de la CCBS :

- conformément à l'accord local conclu avant le 31 août 2025 à 65 membres
- ou, à défaut, conformément à la procédure légale de droit commun à 63 membres.

VIRIEU LE GRAND n'a actuellement qu'un seul conseiller.

L'accord local proposé vise à diminuer un peu le nombres de conseillers communautaires des plus grosses communes, de 16 à 13 pour Belley et de 6 à 5 pour Culoz-Béon, et d'attribuer 2 conseillers communautaires aux communes de plus de 1000 habitants, ce qui est donc le cas pour Virieu-le-Grand.

Lors de la conférence des Maires du 15 mai 2025, la majorité des communes représentées, soit 28 sur 31, a opté pour un accord local à 65 conseillers communautaires.

La validation de cet accord nécessite une approbation à la majorité qualifiée. La commune de Belley, avec plus d'un quart de la population de la Communauté de Communes Bugey Sud, a pouvoir de blocage.

Commune	Population municipale retenue par la préfecture	Nombre de conseillers mandature actuelle 2020-2026	Nombre de conseillers mandature 2026-2032	
			Droit commun 63 cc	Accord local 65 cc
Belley	9270	16	16	13
Culoz-Béon	3416	6	5	5
Valromey-sur-Séran	1350	2	2	2
Groslée-Saint-Benoît	1232	2	2	2
Chazey-Bons	1165	1	2	2
Artemare	1141	2	1	2
Virignin	1122	1	1	2
Brens	1117	2	1	2
Virieu-le-Grand	1110	1	1	2
Ceyzérieu	1028	1	1	2
Parves et Nattages	943	1	1	1
Peyrieu	918	1	1	1
Champagne-en-Valromey	826	1	1	1
Brégnier-Cordon	812	1	1	1
Haut Valromey	777	2	1	1
Arvière-en-Valromey	715	1	1	1
Arboys en Bugey	688	1	1	1
Magnieu	651	1	1	1
Massignieu-de-Rives	653	1	1	1
Talissieu	514	1	1	1
Contrevoz	489	1	1	1
Saint-Martin-de-Bavel	431	1	1	1
Cuzieu	423	1	1	1
Saint-Germain-les-Paroisses	423	1	1	1
Cressin-Rochefort	384	1	1	1
Andert-et-Condon	335	1	1	1
Prémeyzel	245	1	1	1
Murs-et-Gélignieux	239	1	1	1
Izieu	223	1	1	1
Polliou	167	1	1	1
Marignieu	164	1	1	1
Colomieu	164	1	1	1
Rossillon	164	1	1	1
Conzieu	148	1	1	1
Lavours	138	1	1	1
Cheignieu-la-Balme	130	1	1	1
Ambléon	114	1	1	1
La Burbanche	97	1	1	1
Vongnes	71	1	1	1
Flaxieu	64	1	1	1
Armix	25	1	1	1
Total	34086	66	63	65

Madame le Maire précise que lors du vote de ce point au conseil communautaire du jeudi 26 juin, la Commune de Belley a voté contre l'accord local.

Il est toutefois conseillé de voter Pour ou Contre cet accord local, même s'il sera rejeté.

Mme le Maire demande donc aux conseillers de délibérer Pour ou Contre l'accord local à 65 conseillers.

Vote : 14 Pour – Approuvé à l'unanimité des présents

21) MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PROJET DE RECONSTRUCTION DES TERRAINS DE TENNIS

Affaire n°30/2025

Mme le Maire rappelle le projet de reconstruction des terrains de tennis, qui a obtenu les subventions suivantes :

- Etat (DETR) : 0 €
- Région : 40 000 € (demandé 47 000€) : 33,96 %
- Département : 21 559 € (demandé 35 300 €) : 18,30 %
- Fonds de concours CCBS (nouveau) : 5 000 €.

Soit un total de subventions de 66 559 € sur une dépense de 117 775 € pour la réalisation de 2 cours de tennis béton et le chemin PMR.

Mme le Maire explique qu'elle a reconsulté les entreprises et a constaté que les devis ont un peu évolué. Elle rappelle que les subventions sont au prorata des dépenses. Par rapport à ces nouveaux devis, les fonds propres seraient entre 40 000 et 45 000 €, hors chemin PMR.

Elle précise que ce coût paraît élevé mais explique que tout le monde installe des terrains multi sports et des pumptrack, alors que les terrains de tennis sont plus rares.

Elle demande également le devenir des terrains s'ils ne sont pas refaits.

Mrs Christian MORNIEUX et Frédéric DONIO estiment que le coût de ces travaux est élevé. Le président de l'association de tennis ne venant jamais aux réunions, il est difficile de savoir si ces dépenses seront réellement utiles. Mme Huguette GIRERD demande si les terrains seraient uniquement à la disposition du club de tennis ou si toutes personnes pourraient y avoir accès.

Mme le Maire répond que ces terrains seraient ouverts à tous.

Mme Corinne BOUCHISSE demande quel serait le coût juste pour les démonter et ne rien faire à la place.

M. Yves WITKOWSKI répond que cela coûterait dans les 30 000 €.

M. Christian MORNIEUX suggère de se renseigner pour savoir si la population utiliserait les terrains.

M. Yves WITKOWSKI indique qu'il voit régulièrement des gens y jouer les dimanches malgré l'arrêté d'interdiction.

Mme le Maire suggère de ne pas refaire l'aire d'entraînement qui est apparemment peu utilisée mais d'y installer quelques agrès de fitness.

Elle précise qu'il faudrait refaire les sols et clôtures des deux terrains de tennis et qu'il faudrait choisir entre deux terrains en béton poreux ou un terrain en béton poreux et un en gazon synthétique.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si le site de Ceyzérieu a des agrès.

M. Frédéric DONIO répond qu'il s'agit d'un parcours sportif.

Mme Tiphonie CHATILLON propose de faire un sondage auprès de la population afin de connaître leur avis à ce sujet et ouvrir à toute suggestion.

Mme le Maire demande donc aux conseillers s'ils sont d'accord pour réaliser un sondage sur le devenir des terrains de tennis.

Mme Rolande DEMITRES répond qu'elle n'est pas contre mais qu'elle entrevoit la complication du dépouillement des réponses et savoir qui va s'en occuper.

Mme le Maire répond qu'il n'y aurait peut-être pas beaucoup de réponses.

Mme Tiphonie CHATILLON explique qu'il vaut mieux demander l'avis des habitants en amont avant de dépenser cette somme pour des travaux qui ne serviront peut-être pas. Et en fonction des retours, le plan de financement sera réétudié.

L'ensemble des conseillers est favorable au sondage.

22) CONVENTIONS POUR L'ORGANISATION « OPERA SOUS LES ETOILES 2025 »

Affaire n°31/2025

Mme le Maire indique que, pour la 3^e fois cette année, une soirée « Opéra sous les étoiles » est programmée le 05 juillet 2025, report au 12 juillet en cas de pluie. L'opéra qui sera diffusé a pour titre Le coq d'or.

Cette manifestation se fait en partenariat avec l'Opéra de Lyon et l'association Les Marionnettes de la Tour s'occupe de la projection, des relations avec l'Opéra de Lyon, de la communication papier, avec les affiches et les flyers fournis par l'Opéra, de l'accueil du public et du parking.

Pour valider ce partenariat, il convient de signer une convention avec ces deux partenaires dont une copie a été envoyée aux conseillers avec la convocation.

Mme Tiphane CHATILLON avoue qu'elle n'a pas lu les conventions. Elle demande si la participation de la Commune consiste en l'achat des tee-shirts et de la communication sur illiwap.

Mme le Maire répond que l'Opéra prend en charge les affiches et flyers, les frais de diffusion de l'opéra à condition que la manifestation soit gratuite. La Commune a décidé d'offrir les tee-shirts aux bénévoles dont font partie les résidents du foyer les Patios.

Mme le Maire demande donc aux conseillers de valider la signature de ces deux conventions.

Vote : 14 Pour – Approuvé à l'unanimité des présents

23) DROIT DE PLACE – OCCUPATION DOMAINE PUBLIC COURSE DE CAISSE A SAVON

Affaire n°32/2025

Mme le Maire explique que la 2^e édition de la course de caisses à savon aura lieu le samedi 20 septembre 2025. Elle sera reportée au 27 septembre en cas de pluie et annulée s'il pleut le 27.

La buvette, le foodtruck et le marché seront installés en bas près de la Place de l'Astrée. Seul un écran sera mis Place de la Mutualité. Le feu d'artifice sera tiré un peu plus tôt que l'année dernière vers 22h30.

Compte tenu de l'occupation de la rue du Château et rue du Montet durant toute la journée, avec l'interdiction de circulation et de stationnement, il est proposé de demander un droit de place de 100 € à l'organisateur.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si les riverains pourront rentrer chez eux à pied.

Mme Tiphane CHATILLON répond à l'affirmative.

Mme Béatrice LACHENAL demande si l'organisateur va faire un partenariat avec les commerces de la commune, comme avec le boucher l'année dernière.

Mme le Maire indique que, cette année, il a demandé aux foodtrucks venant sur la commune de participer.

Mme Béatrice LACHENAL demande si les foodtrucks ont un droit de place.

Mme Tiphane CHATILLON répond qu'ils paient déjà leur droit de place.

Mme Corinne BOUCHISSE demande pourquoi un droit de place à 100€.

Mme le Maire répond que cette manifestation engendre des désagréments pour les habitants.

Mme Béatrice LACHENAL demande ce qui a été dit lors de la réunion avec l'organisateur.

Mme le Maire répond que la manifestation n'aura pas lieu sur deux jours comme il le souhaitait à la base, d'autant plus que les journées du patrimoine se dérouleront sur le même week-end. Le feu d'artifice sera tiré plus tôt, vers 22h30 alors que l'année dernière, il a été tiré vers 23h30.

Mme Tiphane CHATILLON indique qu'il prévoit également des animations pour les enfants. Elle précise qu'il a été décidé que le marché et les animations seront en bas afin de simplifier les accès du public. Un sculpteur sera installé également au Clos Montfalcon.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le droit de place demandé à l'organisateur de la manifestation de course de caisses à savon pour un montant de 100€.

Vote : 2 Contre (Béatrice LACHENAL, Corinne BOUCHISSE)

12 Pour – Approuvé à la majorité

24) GESTION DU MATERIEL DONNE PAR VIRIEU ANIMATIONS

Affaire n°33/2025

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que Virieu Animations proposait des locations de matériels aux particuliers. Depuis la dissolution de l'association, le matériel a été donné à la mairie qui le gère.

Il convient de décider si le matériel continue d'être proposé aux particuliers et de voir les conditions, location avec les tarifs, prêt, nettoyage ou transport.

Il est proposé de demander aux particuliers une caution de 300 € pour le petit matériel et de 1000€ pour le gros matériel(barnum). Pas de caution pour les associations.

Mme Corinne BOUCHISSE indique qu'il serait bien de demander une caution à tous, même aux associations.

Mme Rolande DEMITRES précise qu'il n'est pas possible de demander une caution dans une régie de recettes.

Mme le Maire explique que les cautions se font par prélèvement SEPA.

M. Christian MORNIEUX explique qu'il est dommage de demander une caution aux associations.

Mme Béatrice LACHENAL répond que les associations peuvent également rendre du matériel détérioré, ce qui pénalise la Commune.

M. Frédéric DONIO répond qu'en cas de mauvais retour, il convient de faire le nécessaire auprès de l'association.

Mme Tiphane CHATILLON explique qu'une année, l'association Virieu Animations avait demandé un chèque de caution valable un an à chaque association en cas de détérioration du matériel.

Mme Béatrice LACHENAL indique que dans ce cas, l'association devra faire jouer son assurance pour rembourser le matériel abîmé.

M. Frédéric DONIO demande qui va gérer le prêt de matériel en mairie.

Mme Tiphane CHATILLON répond que ce sera géré de la même manière que la location de la salle des fêtes.

Mme le Maire explique que c'est l'employé communal qui donne le matériel aux associations le vendredi après-midi et qu'il en sera de même pour les particuliers.

M. Christian MORNIEUX demande si les particuliers extérieurs à la Commune pourront louer le matériel.

Mme le Maire répond que, pour l'instant, seuls les habitants pourront avoir accès au matériel mais que cela pourrait s'étendre aux personnes extérieures à la Commune. Une réflexion pourra se faire en ce sens.

Mme Béatrice LACHENAL demande comment se passe le transport.

M. Yves WITKOWSKI répond que le matériel doit être récupéré au local, que ce soit un particulier ou une association.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si le matériel est livré aux demandeurs.

M. Yves WITKOWSKI et Mme Tiphane CHATILLON répondent que le matériel n'est pas livré et ce depuis que Virieu Animations l'a donné à la Commune.

Mme le Maire propose de décider des tarifs de location des différents matériels.

Toutefois, plusieurs conseillers proposent de ne pas décider des tarifs ce soir mais de leur transmettre une proposition.

Mme le Maire demande donc aux conseillers municipaux de se prononcer sur la mise en location du matériel aux particuliers avec caution de 300€ pour le petit matériel et 1000€ pour le gros matériel

Vote : 14 Pour – Approuvé à l'unanimité des présents

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le prêt du matériel pour les associations avec les mêmes cautions que pour les particuliers.

Vote : 2 Abstentions pour la caution (Frédéric DONIO, Yves WITKOWSKI)

12 Pour – Approuvé à la majorité

25) MARCHE HEBDOMADAIRE

Affaire n°34/2025

Mme le Maire rappelle que le marché avait lieu le dimanche matin, puis il a été déplacé au vendredi après-midi pour trouver plus d'exposants puisque ceux interrogés refusaient de venir en précisant que le dimanche était le seul jour qui leur restait pour se reposer et voir leur famille. Le vendredi n'a pas permis de trouver plus d'exposants.

Il a été rapporté qu'en hiver, certains habitants n'avaient pas envie de sortir à 16h pour aller au marché. Et le maraîcher a demandé à remettre le marché le dimanche matin, sur demande des clients. Il est donc proposé de remettre le marché le dimanche matin à compter du 1^{er} juillet, soit le dimanche 06 juillet.

Mme Tiphane CHATILLON souligne que l'affiche de l'Opéra sous les étoiles a été mise sur celle du marché, ce qui ne se fait pas.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si la banderole du marché du dimanche matin a été gardée.

Mme le Maire ne peut répondre et se renseignera.

M. Yves WITKOWSKI indique qu'il a donné son autorisation pour l'installation de l'affiche de l'opéra de manière à ce qu'elle soit visible au niveau du pont.

Mme Tiphane CHATILLON répond qu'il était possible de la mettre ailleurs que sur la banderole du marché.

M. Yves WITKOWSKI précise qu'elle ne restera pas longtemps et que cela ne change rien pour le marché.

Mme le Maire demande aux conseillers de décaler le marché hebdomadaire au dimanche matin.

Vote : 14 Pour – Approuvé à l'unanimité des présents

26) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Algecos

Mme le Maire indique que les algecos ne sont plus sur le parking depuis ce mercredi 25 juin. Ils sont partis en Isère contre un don de 12 000€. L'entreprise a géré elle-même le transport.

➤ DILICO

Mme le Maire explique que la loi de finances pour 2025 a prévu la création d'un Dispositif de Lissage CONjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales appelé DILICO.

1 924 communes et 141 intercommunalités sont mises à contribution pour un montant total de 500 millions d'euros réparti respectivement à 250 millions d'euros pour chaque catégorie.

La commune de VIRIEU LE GRAND ne fait pas parti des contributeurs.

➤ Autres achats / ventes

Mme le Maire fait le point sur les différents achats et ventes

Cascade

Le 03 février 2023, le conseil municipal a voté l'achat d'une partie de la parcelle D711 à la cascade de Clairefontaine pour 1 €. Le devis du géomètre a été signé afin de réaliser cet achat dans l'année.

Mme Corinne BOUCHISSE demande s'il y a un écrit qui certifie que le vendeur ne va pas se rétracter.

Mme le Maire explique qu'il souhaite vraiment vendre une partie de la parcelle puisque la démarche vient de lui et qu'il ira jusqu'au bout de la vente.

Dépôt route de Genève

Mme le Maire rappelle que les employés techniques quittent la route de Genève pour réintégrer le local au Clos Montfalcon. Ce bâtiment, certes en bon état et contigu au parc nécessitait d'important travaux peu subventionnés pour le transformer en salle de réception et il restait le problème du bruit et du stationnement en centre-ville. L'installation du service technique en centre-ville minimisera peut-être les risques de vol, les employés seront plus près de la population si besoin et seront plus au centre de leur zone d'action.

Mme le Maire a signé le devis du géomètre pour séparer la parcelle AB282 route de Genève. La Commune conserve le bâtiment de gauche où s'installeront les chasseurs et va vendre le bâtiment de droite (hangar où étaient stockés les matériels). La cour sera commune. La commune conserve également le hangar où est stocké le sel.

Il est proposé de mettre une annonce sur le bon coin à 90 000€.

Il est demandé combien ce bâtiment avait été acheté.

Mme le Maire répond à 40 000€, aux environs de 2010.

Mme Corinne BOUCHISSE rappelle que la vente de ce bâtiment chagrine certains habitants qui se sont exprimés lors des réunions de quartier.

Mme le Maire a entendu ces avis mais le conseil en a décidé autrement.

Mme Huguette GIRERD demande quel serait le montant des travaux pour ce bâtiment.

Mme le Maire répond que cela dépend de l'utilisation de l'acheteur et que c'est lui qui verra ce qu'il souhaite faire comme travaux.

Chemin PESENTI

Mme le Maire rappelle la décision du conseil municipal lors de la dernière réunion concernant le chemin que l'entreprise PESENTI souhaite acheter le long de la RD 904.

Un compromis de vente a été demandé au notaire avant d'engager les frais relatifs au géomètre et à l'enquête publique.

➤ Eclairage public

Mme le Maire rappelle que la Commune est en convention avec le SIEA pour l'éclairage public qui avait fait une estimation à 250 000 € en février 2023 pour passer les points lumineux en led.

Le coût étant très élevé, un devis a été demandé à un électricien et en faisant une demande d'aide financière dans le cadre des CEE, Certificats d'Economie d'Energie.

Suite au rendez-vous avec un fournisseur, il semblerait que pour bénéficier de cette aide, un certain nombre de contraintes doivent être prises en compte au niveau des performances du matériel, ce qui augmente le prix.

Le fournisseur va proposer deux devis, un en tenant compte des contraintes CEE et un autre avec des luminaires plus simples.

Selon le coût de ces travaux, il pourrait être envisagé d'installer des luminaires dimmables avec variateur d'intensité, ce qui permettrait de ne plus éteindre la nuit mais de conserver 25% ou 30% d'intensité de luminosité. En cumulant le changement des luminaires par des leds et la baisse d'intensité la nuit, la consommation d'électricité sera très faible et les habitants ne seront plus dans le noir la nuit.

Ce dossier sera rediscuté ultérieurement.

➤ **Restaurant**

Mme le Maire explique que les travaux ont bien avancé : commande de miroirs et barre de relevage pour les sanitaires, de bandes d'éveil et de nez de marche pour les escaliers.

Le cuisiniste a installé les éléments de cuisine. L'entreprise de nettoyage a fait le ménage partout avec beaucoup de difficultés pour ramener le carrelage de la salle de restaurant qui n'a pas été aussi beau depuis des années.

Une annonce a été déposée sur le bon coin le 27 mai 2025 et une sur l'Hôtellerie – Restauration le 06 juin pour trouver un gérant.

Après un premier appel peu crédible, deux personnes sur Lyon sont venues visiter les lieux et sont reparties enthousiastes après deux heures de discussion.

Un loyer a été annoncé à 1 500 € par mois, minoré à 1 000 € les premiers mois afin d'aider le gérant à démarrer.

La demande des personnes intéressées est un loyer minoré durant toute la première année car il n'y a plus de clientèle, plus de référence depuis 2017.

M. Christian MORNIEUX demande où ces personnes vont loger si l'affaire est conclue.

Mme le Maire indique qu'elles cherchent justement un logement sur Virieu ou les alentours.

M. Christian MORNIEUX propose le logement du dessous qui est à la vente.

Mme le Maire répond que la demande du propriétaire est trop élevée pour ces personnes.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si elles ont déjà un commerce.

Mme le Maire répond que l'une d'entre elle travaille chez « Pomme de Pain » Place Bellecour et est pâtissière et l'autre personne fait des repas en collectivité.

Elles prévoient de faire de la cuisine traditionnelle avec un menu du jour et un menu à la carte pour le week-end, pas de snack ni de gastronomique. Suite aux échanges par mail, leur projet serait d'ouvrir le lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche midi et le vendredi et samedi soir. Fermé le mercredi.

Mme Huguette GIRERD demande si elles ont envoyé des références.

Mme le Maire répond qu'elle vient juste de recevoir leurs CV. Elle précise qu'elles cherchent la tranquillité de la ruralité. Il est prévu qu'elles reviennent visiter.

Mme Huguette GIRERD demande quand elles souhaiteraient ouvrir.

Mme le Maire a indiqué aux personnes qu'elles pourraient ouvrir le plus vite possible ce qui, après discussion serait pour octobre.

➤ **Réfection salle des fêtes et salle du conseil**

Mme le Maire explique qu'il pourrait être envisagé de rafraîchir la salle des fêtes en traitant le plafond après avoir vérifié qu'il n'y a plus de fuite, en repeignant les murs et en posant un plancher passage intensif sur le plancher existant.

Pour information, des dalles du plafond sont tombées le week-end dernier.

Mme le Maire explique que la salle du conseil aurait également besoin de petits travaux. Il est envisagé d'isoler les deux murs extérieurs, ce qui entraîne un travail et un coût plus important. Les travaux pourraient se faire par étape. Repeindre les deux murs intérieurs en passant autour de la grande armoire. Enlever les rideaux et la moquette sur le mur du fond, isoler et repeindre le mur du fond. Pour le dernier mur côté Rue des Pelands, un radiateur sera retiré pour l'ascenseur. Il faut déposer les deux autres, isoler et repeindre puis reposer les radiateurs.

Mme Tiphanie CHATILLON suggère d'attendre la fin des travaux de l'ascenseur.

Mme le Maire le confirme mais souhaitait juste aborder le sujet.

Mme le Maire propose deux solutions :

- La mairie achète les matériaux et les conseillers réalisent les travaux.
- La prestation totale sera réalisée par un artisan.

Un devis a été demandé Yves WITKOWSKI afin de réaliser les travaux urgents à la salle des fêtes. L'entreprise PESENTI a également été contactée pour refaire le plafond de la salle des fêtes qui est en très mauvais état. Il faudrait réaliser les travaux en juillet et août....

Mme Huguette GIRERD demande qui va regarder s'il y a bien une fuite.

Mme le Maire répond que M. Yves WITKOWSKI et l'employé communal doivent s'en occuper mais doivent attendre la pluie.

Mme Béatrice LACHENAL demande si la salle des fêtes est fermée.

Mme le Maire répond par la négative mais qu'une demande pour le 12 juillet a été refusée en expliquant que la salle est en mauvais état.

La conférence du 18 juillet sera déplacée à la salle du conseil.

M. Frédéric DONIO demande où se passe le spectacle de fin d'année de l'école.

Mme Tiphonie CHATILLON répond qu'il doit se faire à la salle des fêtes, le 4 juillet. Elle précise que ce qui est tombé n'est pas dans la salle mais au niveau du bar.

Mme le Maire propose aux conseillers de réfléchir aux choix des couleurs pour repeindre les murs ou d'autres idées d'aménagement.

Elle précise que l'urgence des travaux concerne le plafond qui pourrait être réalisé en juillet après avoir géré les fuites.

➤ **Associations derrière le restaurant**

Mme le Maire suggère d'installer les associations dans les granges derrière le restaurant après réalisation des travaux, et notamment l'harmonie l'Arène.

Le pompier préventionniste retraité a proposé de venir visiter les lieux afin d'apporter un conseil en off sur les aménagements à prévoir.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si les deux granges sont libres.

Mme le Maire répond que le bail de celui loué arrive à échéance le 30 juin et qu'il a été demandé au locataire de prendre rendez-vous pour faire l'état des lieux et la remise des clés.

Mme Béatrice LACHENAL indique que le bruit sera le même que le local actuel et que les travaux risquent d'être très importants.

Mme le Maire explique que la commission travaux y a réfléchi et qu'il y a moins de voisin au niveau des granges.

Mme Tiphonie CHATILLON précise que les travaux devront intégrer également l'isolation phonique des locaux. De plus, les granges sont déjà raccordées en eau et électricité.

Mme le Maire explique qu'à défaut, il serait possible de construire un bâtiment de 400 m² à Montfalcon mais que cela reste en centre-ville.

De plus, dans le cadre de la demande d'avis aux Personnes Publiques Associées de la révision du PLU, le retour de la Préfète indique que cette construction est illégale.

Elle souligne donc le manque de rigueur du consultant pour la révision du PLU.

Mme Corinne BOUCHISSE demande des précisions quant au projet de 400 m² à Montfalcon.

Mme le Maire répond qu'elle envisageait de construire une halle comme à Cuzieu. Le lieu n'est pas encore déterminé.

Mme Corinne BOUCHISSE propose de faire cette halle sur la Place du Monument.

Plusieurs conseillers répondent qu'un tel projet sur la Place ne serait pas à l'avantage de la Commune.

Mme Tiphonie CHATILLON propose le site de la gare.

Mme le Maire indique qu'il faudrait qu'elle se renseigne à nouveau auprès de la SNCF concernant les deux salles disponibles.

➤ **Montfalcon**

Mme le Maire explique que le toboggan qui était le jeu le plus abîmé, a été retiré. Le sol souple détérioré du jeu à cordes a été remplacé par des copeaux de bois comme décidé lors d'un précédent conseil.

Mme Corinne BOUCHISSE signale qu'un clou dépasse de la poubelle en bois située vers le jeu d'enfants.

Il est signalé également que le grillage est abîmé et que les barrières du pont de la Tannerie sont bien rouillées mais M. Yves WITKOWSKI indique qu'elles sont bien scellées et qu'elles ne représentent pas un risque.

Mme Corinne BOUCHISSE demande quelle est la durée de vie des copeaux.

Mme le Maire répond qu'il faudra les brasser au printemps et éventuellement en rajouter un peu par-dessus après tassement.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si les jeux qui ont été enlevés vont être remplacés.

Mme le Maire répond qu'aucune décision n'a été prise à ce sujet pour l'instant.

Mme Corinne BOUCHISSE estime qu'il est plus important de mettre de l'argent dans les jeux pour enfants qu'ailleurs.

Mme le Maire signale que beaucoup de gens se garent à Montfalcon, ce qui gêne souvent le camion qui vide les trimax et risquerait de gêner la sortie du garage pour les employés techniques.

Elle propose de décaler de quelques mètres les grosses pierres ou muret en face des trimax pour créer un parking en bataille et non en long.

M. Frédéric DONIO suggère également de matérialiser les places.

Mme le Maire propose également la pose d'une émulsion sur les graviers de l'Impasse du Vieux Four pour éviter la poussière.

➤ **Lac**

Mme le Maire explique que la Communauté de Communes Bugey Sud a installé 2 bungalows au lac et a un peu agrandi le parking. Valentin DESMEDT est attributaire pour la gestion du snack pour la 3^e année consécutive. Il a cette fois un contrat de 3 ans.

Mme le Maire rappelle qu'une inauguration aura lieu au lac le 02 juillet à 13h30 et que tous les viriolans sont invités.

Mme Corinne BOUCHISSE fait remarquer que cet horaire ne convient pas aux gens qui travaillent.

La Région va supprimer les arrêts de bus sur la Départementale et faire un quai avec abribus à l'entrée du site avec une aire de retournement. Descente et montée se feront au même endroit et en sécurité. Mais ces travaux se feront à l'automne.

➤ **RPQS Rapport sur le Prix et la Qualité de Service de la Gestion des Déchets 2024**

Mme le Maire présente ce point évoqué hier en Conseil Communautaire.

Les déchets collectés en points d'apport volontaires sont les ordures ménagères, les emballages et papiers et le verre. En 2024, environ 9 900 tonnes ont été collectées dont 6 900 tonnes d'ordures ménagères, 1 550 tonnes d'emballages et papiers et 1 450 tonnes de verre.

La Communauté de Communes Bugey Sud gère trois déchetteries sur le territoire : BELLEY, CULOZ et VIRIEU LE GRAND mais elle conventionne avec des territoires limitrophes pour permettre l'accès aux communes éloignées de nos trois déchetteries telles que Lhuis, Yenne, Plateau d'Hauteville, Les Avenières, St Genix sur Guiers.

6 900 tonnes ont été collectées en 2024 en déchetteries dont 1 630 tonnes à VIRIEU : encombrants, végétaux, bois, ferraille, cartons,... auxquels s'ajoutent 1 500 tonnes de gravats.

La Communauté de Communes Bugey Sud propose aussi une collecte de l'amiante ; 5 dates en 2024 ont permis de récolter 48 t de fibrociment amianté.

Pour le textile, 26 conteneurs ont collecté 122 tonnes.

Le recyclage de ces déchets produit du combustible, du compostage, du bois de chauffage, sont réemployés ou éliminés.

Pour les déchets alimentaires et déchets verts, la Communauté de Communes Bugey Sud encourage le compostage. Il est possible d'acheter un composteur individuel subventionné au prix de 30 € ou d'utiliser les composteurs publics en zone d'habitations denses.

La Communauté de Communes Bugey Sud œuvre à la sensibilisation des scolaires à la problématique des déchets et de l'environnement.

Au niveau financier, la gestion des déchets est un service excédentaire avec un résultat 2024 de + 400 000 €, plus de 2 millions d'euros avec le report des excédents antérieurs.

Le rapport complet a été envoyé aux conseillers ; il est aussi disponible en mairie.

➤ **Cambriolage au stade**

Mme le Maire explique que le stade a à nouveau été cambriolé.

Mme le Maire propose d'installer un spot lumineux à détection de mouvement devant la porte, et/ou une sirène sur détection d'ouverture.

➤ **Lavoir du Montet**

Mme le Maire indique qu'un habitant a remis en état le lavoir mais qu'il pourrait être remis en eau.

M. Yves WITKOWSKI indique que l'eau de ce lavoir provient du canal qui n'est pas communal.

Mme Anne MARIETTAZ explique qu'un des propriétaires des terrains sur lesquels passe le canal a bloqué l'eau.

➤ **Illiwap**

Mme le Maire souhaite aborder l'application Illiwap sur laquelle beaucoup d'informations sont publiées.

Après avoir cherché, toutes les manifestations peuvent être mises dans l'Agenda : au lieu de faire une parution, il suffira de regarder dans l'agenda.

Mme le Maire estime qu'il faut quand même faire une parution en plus de l'agenda.

Mme Corinne BOUCHISSE suggère de faire comme une newsletter une fois par semaine ou par mois.

Mme Tiphonie CHATILLON propose de faire une parution la semaine précédente.

Mme Béatrice LACHENAL suggère de faire une parution avec l'agenda complet de la semaine afin d'avoir une seule notification pour une semaine.

Mme Tiphonie CHATILLON suggère de regrouper tout une semaine sur une même information. Après elle ne sait pas si c'est faisable.

➤ **Klaxon interdit en ville**

Mme Tiphonie CHATILLON a été interpellée par des habitants concernant le virage dangereux de la Route d'Hauteville qui signalent que les voitures klaxonnent alors que c'est interdit en ville.

Il était envisagé de mettre des miroirs mais cela risque d'inciter les automobilistes à rouler plus vite.

Mme le Maire indique qu'elle rajoutera ce point dans le prochain bulletin.

➤ **Eau chaude Rue du Montet**

Mme Rolande DEMITRES signale que chaque été, l'eau du robinet n'est pas froide mais tiède. Il convient de faire couler plusieurs minutes. A voir avec SODEVAL.

➤ **Arrêté pour camion pizzas du lundi**

Mme Corinne BOUCHISSE demande si l'arrêté accordé au camion de pizzas du lundi peut être refait car une voiture se gare régulièrement à sa place.

M. Yves WITKOWSKI indique que l'arrêté était bien affiché mais qu'il doit être arraché.

Mme Corinne BOUCHISSE demande à ce qu'un arrêté soit refait pour les foodtrucks les lundis, samedis.

Mme le Maire prend en compte cette demande et va faire le point à ce sujet.

➤ **Drone**

Mme Corinne BOUCHISSE explique que des drones se promènent sur la commune.

Mme le Maire répond à l'affirmative. Il semblerait qu'il s'agisse d'un particulier. Elle explique qu'elle a prévenu la gendarmerie qui lui a répondu que les habitants doivent les appeler directement.

Il est suggéré de rappeler que l'utilisation des drones est réglementée.

➤ **Jeux à l'école**

Mme Corinne BOUCHISSE demande où en est la réparation des jeux de l'école.

Mme le Maire répond qu'effectivement, elle n'a pas eu de retour de la société Playgones. Elle voit pour faire un rappel.

➤ **Chemin de Croz**

Mme Corinne BOUCHISSE demande s'il y a eu un arrêté de péril pour le chemin de Croz qui est en très mauvais état. N'étant pas au courant, quelqu'un ira voir ce qu'il y a à faire.

➤ **Arbres salle des fêtes**

Mme Corinne BOUCHISSE demande pourquoi les arbres ont été coupés.

Mme le Maire explique que les racines d'un des arbres ont endommagé le mur de la maison à côté et qu'il a été constaté que les racines de l'autre abîmaient le sol et s'approchaient de la salle des fêtes.

➤ **Appartement Michel GIANINO**

Mme Huguette GIRERD demande si l'appartement que louait Michel GIANINO a été attribué à quelqu'un.

Mme le Maire répond que sa fille, Sylvie GIANINO va le reprendre au 1^{er} août. Quelques travaux doivent être réalisés avant.

➤ **Tableau d'affichage Route d'Hauteville**

Il est signalé que le panneau d'affichage Route d'Hauteville est cassé.

Il est prévu de l'enlever puisqu'il ne sert plus.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 22h15.

VIE LOCALE

Course de caisses à savon

2^e édition le samedi 20 septembre 2025, reportée au 27 septembre en cas de pluie, et annulée si vraiment on a la poisse. Même circuit rue de Château et rue du Montet, et donc pour les riverains pas de voiture ce jour-là, pas de circulation, pas de stationnement. Tout se passe en bas, près de la place de l'Astrée cette année : buvette, petite restauration, marché,... Et pour clôturer la journée, un feu d'artifice vers 22h30.

Vous souhaitez participer : inscrivez-vous auprès d'Anthony au 06.09.08.31.30.



Fête de la musique et inauguration au lac



Le 21 juin, comme partout, la musique battait son plein à VIRIEU LE GRAND, sur le magnifique site du lac. Le DJ BARRACUDA s'est chargé de la musique et de l'animation pour le plus grand plaisir des danseurs. Et pour ceux qui ne dansent pas, ce fût l'occasion de passer un moment convivial au frais en famille ou entre amis. Valentin et son équipe n'ont pas chômé pour satisfaire tout le monde au niveau boissons, snacking, glaces,... Les enfants ont même pu profiter d'une baignade nocturne. Belle soirée, à l'année prochaine....

Et le 02 juillet à 13h30, la Communauté de Communes avait convié les viriolans au lac pour inaugurer les aménagements du site : parking, toilettes, pontons, jeux d'enfants et les bungalows qui viennent d'arriver, notamment pour le snack.



Virginie est Consultante en compétences professionnelles

Virginie FRANCOIS est consultante en compétences professionnelles chez **18h01**, un organisme spécialisé dans l'accompagnement et l'amélioration de ses compétences professionnelles. (Bilans de compétences, VAE, formations bureautique, formation réseaux sociaux, langues étrangères, titres professionnels.....).

Elle vous accompagne dans la réflexion sur votre avenir professionnel à travers des rendez-vous points carrières ou pour les futurs retraités ou jeunes retraités dans l'acquisition de nouvelles compétences pour un épanouissement personnel avec les rendez-vous point Nouvelle Vie.

Le travail évolue rapidement et prennent une place centrale. seulement de "trouver un **juste place**, en accord avec ses de vie. C'est ce que favorise une réflexion utile, concrète, et pas à prendre contact pour faire



les aspirations individuelles Aujourd'hui, il ne s'agit plus emploi", mais bien de trouver sa valeurs, ses talents et son équilibre tel accompagnement : une profondément humaine. N'hésitez avancer vos projets.

VIE ASSOCIATIVE

Cérémonie du 08 mai

Vous étiez très nombreux ce 08 mai 2025 pour commémorer le 80e anniversaire de la victoire de 1945 des alliés sur le nazisme. Il faut entretenir le devoir de mémoire, se souvenir de ces six ans de guerre, de déportation, de souffrances, de morts par millions. Toutes ces horreurs frappent à nouveau aux portes de l'Europe et notamment les populations civiles. Ayons une pensée particulière pour tous ces enfants mutilés, traumatisés. De quoi sont-ils responsables ? Quelle vie les attend, meurtris si jeunes dans leur corps et dans leur esprit ? Alors, recueillons-nous, enseignons aux plus jeunes, n'oublions jamais et restons vigilants.



Cérémonie au tunnel SNCF et à la Croix du Pin



Le vendredi 27 juin ont eu lieu les cérémonies commémoratives au tunnel SNCF et à la Croix du Pin en présence de la municipalité d'Injoux Génissiat. Les enfants du groupe scolaire des Pelands ont interprété « le chant des partisans », « la Marseillaise » et « le chant des marais » sous la direction de René ORDAS. Merci à M. le Président des



Anciens Combattants qui organise ces cérémonies et qui, en ante, trouve le temps de faire répéter les enfants.

Repas dansant de l'école de Judo



Assez peu de monde le 03 mai à cette soirée de l'école de judo, l'association ayant fait peu de publicité. Il fallait bien « se remettre en jambes » après plusieurs années d'arrêt.... Positivons, les danseurs ont pu profiter de la piste sans se bousculer...

BREN Cirque



BREN Cirque, jeune troupe venue de la Drôme, était au stade pour 4 représentations lors du week-end de l'Ascension. Marie la funambule, Dante à la danse équestre, Mell la contorsionniste, Augustin le jongleur, accompagnés de Guillaume et Arthur à la musique nous ont offert des moments pleins d'émotions. Vous ne vous y êtes pas trompés puisque vous avez été nombreux à aller les applaudir.



Ensemble CHORUS et sa traditionnelle Cuisse de bœuf

Même exilé à ROSSILLON cette année, l'ensemble CHORUS connaît toujours le même succès avec plus de 180 inscrits pour ce traditionnel repas « Cuisse de bœuf », toujours copieux et délicieux. Et les quelques gouttes de pluie n'ont pas réussi à entamer le moral de la nombreuse assemblée.



Opéra sous les étoiles



Le 05 juillet à 21h30, on jouait « Le Coq d'Or au stade de VIRIEU LE GRAND. Opéra composé par Nicolaï RIMSKI-KORSAKOV en 1906 pour dénoncer le désastreux régime tsariste et ses aspirations guerrières.

Toute ressemblance avec l'actualité d'aujourd'hui....

Merci à l'Opéra de Lyon qui nous offre les droits de diffusion et les affiches ainsi qu'à l'association des Marionnettes de la Tour qui s'est chargée de la technique.

Vous étiez environ 80 à vous installer sous les étoiles ce soir-là ; il n'a manqué que le vin chaud à la buvette tant la température était fraîche...

VIE SCOLAIRE

Projet Harcèlement

Les élèves de l'école des Pelands ont travaillé sur le sujet du harcèlement au cours de l'année scolaire, accompagnés par Olivier QUENART de la Compagnie Théart & co. Les enfants ont imaginé des saynètes qu'ils ont répétées chaque semaine. Puis le 24 juin dernier à 18h, ils ont interprété ces petites scènes muettes à la salle des fêtes devant leurs parents, grands-parents,.... qui ont même été mis à contribution.

Outre ce moment de théâtre, ce fût l'occasion pour les enfants de parler de ce sujet délicat, de mettre des mots sur des situations pénibles que certains ont peut-être vécues et d'encourager l'empathie et l'attention aux autres.

A l'issue, un sachet de friandises offert par la mairie a été remis aux enfants.

Spectacle de fin d'année

Le vendredi 04 juillet à 15h30 à la salle des fêtes a eu lieu le spectacle de fin d'année des élèves du groupe scolaire des Pelands. Tour à tour, sur des musiques différentes, petits et grands ont évolué dans des chorégraphies appliquées sous l'œil ému des familles.



INFOS MAIRIE

Halte au bruit et autres incivilités !

On vous rappelle qu'il y a des heures pour faire des travaux, entretenir son jardin,... et des heures pour se reposer, se ressourcer, écouter la nature,.... Le bruit est donc toléré selon les jours et heures suivants :

	Du lundi au vendredi	Samedi	Dimanche et fériés
Matin	De 09h à 12h	De 09h à 12h	De 10h à 12h
Après-midi	De 13h30 à 19h	De 15h à 19h	Interdiction

Attention aux jeux de ballon sur la place du Monument, les immeubles autour faisant caisse de résonnance.

Et bien sûr, attention de ne pas endommager les voitures en stationnement...

On vous rappelle aussi que le klaxon n'est autorisé en ville qu'en cas de danger immédiat, pas pour se signaler ; tout abus est passible d'une amende.

Prenez garde également à la manipulation de drones : En cas de violation de la vie privée, en captant, enregistrant ou diffusant des images ou paroles de personnes sans leur consentement, vous risquez un an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende !

Donnez-nous votre avis !

La commune possède 29 000 m² au stade qui avait été déserté lors de la COVID. Depuis quelques années, des associations ont réinvesti les lieux (foot, rugby-toucher). Grâce à des subventions, la mairie a installé un TMS : Terrain Multi Sport, une piste de pumptrack et une table de ping ping en béton. Nous avons également acheté quelques agrès pour le terrain de foot qui a aussi été éclairé. Tout cela pour promouvoir le sport, occuper les jeunes, créer du lien,...



A côté de ces équipements neufs, se trouvent les deux terrains de tennis à l'abandon. L'association Tennis, dont le Président actuel est Clément SURGERE, nous a fait savoir qu'il n'était plus possible de jouer sur ces terrains au risque de se blesser. Un arrêté a été pris en ce sens. Pourtant, quelques joueurs viennent encore taper des balles, « à leurs risques et périls ». Alors nous avons demandé des subventions pour refaire à neuf ces deux terrains de tennis. Nous n'avons pas obtenu tout à fait ce que nous espérions auprès du Département et de la Région, mais nous avons eu droit à un petit fonds de concours de la CCBS. Il resterait entre 40 000 € et 50 000 € HT environ à la charge de la commune pour refaire ces terrains (budget de la commune : 1,2 millions d'euros environ).

Le conseil municipal du 27 juin dernier a émis des doutes... Faut-il dépenser 50 000 € pour refaire ces tennis ? Faut-il démolir et enherber les terrains ? Faut-il faire autre chose à la place et quoi ? Sachant que la solution Tennis est bien

avancée et pourrait être mise en œuvre rapidement ; alors que tout autre projet nous fera repartir de zéro...

Et vous, qu'en pensez-vous ? Adressez un mail à la mairie ou un mot nominatif dans la boîte aux lettres avant le 25 août 2025. Les détracteurs vont répondre, alors si vous êtes pour, faites-le savoir !

Allocation eau

Vous avez du mal à payer vos factures d'eau ?

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les foyers les plus modestes peuvent demander l'allocation eau à la Régie des Eaux.

Elle s'élève à 25 € pour l'année.

N'hésitez pas à contacter la Régie pour remplir le formulaire et fournir les justificatifs.

**UNE AIDE POUR LE PAIEMENT
DE VOS FACTURES D'EAU !**

L'allocation eau

À partir du 1^{er} janvier 2025, la communauté de communes Bugey-Sud propose une aide annuelle de 25€ pour aider les foyers les plus modestes, répondant à certains critères sociaux, à réduire leurs factures d'eau.

25€

CONDITIONS D'ACCÈS

- Quotient familial CAF < à 760
- Bénéficiaire de l'ASPA
- Bénéficiaire de l'ASI
- Bénéficiaire de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS gratuite)

Déposez votre demande auprès de la Régie des Eaux Bugey-Sud avec les justificatifs nécessaires.

Tél. 04 28 38 44 81
regiedeseaux@ccbugeysud.com



Accueil du public :
68 rue Antoine Lavoisier - La Pélissière -
01300 Belley
Lundi, mardi, mercredi : 8h30-12h30 et 14h-17h30
Jeudi, vendredi : 8h30-12h30

www.ccbugeysud.com

BUGEYSUD
Communauté de communes

ÉTAT CIVIL

Naissances

Kameron LEGRAIN
Inaya CADIN

19-05-2025
02-06-2025

Décès

COLLOMB Claudette 87 ans
GIANINO Michel 72 ans
LAMAISON Jeannine 94 ans
SERAFINI Raymonde née PADEY 91 ans
BERY Jean Louis 66 ans
SENGIER Cédric 42 ans

09-04-2025
19-04-2025
18-04-2025
01-05-2025-
04-07-2025
08-07-2025

CALENDRIER des MANIFESTATIONS

JUILLET			
Samedi 5	Opéra sous les étoiles	Stade	Les Marionnettes de la Tour
Lundi 14	Cérémonie Fête Nationale	Place du Monument	Mairie
Vendredi 18	Conférence Albert CALLET	Salle des fêtes	Société savante Le Bugey Bibliothèque municipale
Lundi 28	Marché nocturne	Place du Monument	Mairie
AOUT			
Lundi 25	Marché nocturne	Place du Monument	Mairie
SEPTEMBRE			
Samedi 13	Matinée des associations	Centre du village	Groupeement d'associations
Samedi 13	Soirée Reggae	Salle des fêtes	Telldem
Samedi 20 et dimanche 21	Journées Européennes du Patrimoine	Virieu le Grand	Mairie
Samedi 20	Course de caisses à savon	Centre du village	Mairie
OCTOBRE			
Samedi 04	Concert Octobre rose : Marina DIEM'S	Salle des fêtes	Mairie
Samedi 11 et dimanche 12	Exposition peintures	Salle des fêtes	Bibliothèque municipale
Samedi 18	Thé dansant ou karaoké	Salle des fêtes	Brass At Home

Pour nous contacter :

Tél. 04 79 87 81 37

E-mail : mairie@virieulegrand.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9h30-12h00

Mercredi : 9h30-12h00

Vendredi : 9h30-12h00 et 14h00-17h00